

Session du 28 janvier 2013

AVIS

relatif au

PROGRAMME D' ACTIONS CONCERTÉ EN FAVEUR DE LA LOIRE ET DE SON ESTUAIRE

présenté par M. Jacques BOISLEVE

au nom de la Commission 5 « Aménagement des territoires – Cadre de vie »

Entendues les interventions de MM. Jean-Louis BERNIE (Environnement), Yvic KERGROAC'H (CGT), Jean CESBRON (MEDEF), Edouard-Alain BIDAULT (Chasse et Pêche), Patrice POLLONO (CCIR), André TAMEZA (Personnalité Qualifiée), Olivier de BOÛARD (Tourisme).

94 votants. Adopté par :

Pour : 91

Contre : 2

Abstention : 1

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

La Région a toujours, marqué son intérêt pour la Loire, mais un nouveau pas, décisif, est en passe d'être franchi avec la proposition de mettre en œuvre un programme d'actions d'envergure la concernant, en vue d'une mise en valeur concertée de ses nombreux atouts en partenariat avec tous les acteurs concernés.

Ce projet Loire 2020, initié par le Conseil régional, a déjà donné lieu aux Assises de la Loire, avec en amont une série d'ateliers où la Région s'est mise à l'écoute de ce territoire et de ses acteurs pour nourrir la réflexion et recueillir leurs attentes et leurs propositions, suivie d'une phase de restitution, en vue d'aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions constituant l'armature du projet.

Le CESER, a mené une étude en juin 2012 sur laquelle le Conseil régional s'appuie à plusieurs reprises.... Aussi le CESER salue la démarche et la volonté qu'elle traduit, de la part des élus régionaux, et cet intérêt porté à la Loire, axe fortement identitaire, en effet, pour le territoire auquel elle donne son nom, mais aussi très structurant pour l'espace régional lui-même, et qui offre un fort potentiel de développement.

Ce programme et les actions qu'il projette constituent un vrai défi car il porte sur un milieu particulièrement complexe et sensible, aux multiples enjeux, tant économiques qu'environnementaux, parfois antinomiques, auxquels s'ajoutent une forte pression urbaine et des activités agricoles à forte valeur ajoutée. Mais c'est un défi qu'il convient de relever pour donner à ce territoire d'excellence tout l'avenir qu'il mérite et renforcer l'attractivité indispensable à son redéploiement.

En mettant tout aussi clairement l'accent sur cette autre clef du développement durable – quelle gouvernance pour ce territoire ? Question majeure ici et qu'ont fortement soulignée les Assises de la Loire et le CESER, dans un territoire qui implique de multiples acteurs et à tous les niveaux (Etat, Agence de l'Eau, Région, Départements, communes, intercommunalités, syndicats, acteurs économiques dont le Grand Port Maritime et les instances consulaires, sans oublier les associations très actives sur le fleuve qu'il s'agisse des offices de tourisme, des sociétés de pêche et de chasse, des associations de protection de la nature ou de valorisation du patrimoine et les prestataires privés...) Le document soumis à notre avis prend acte de ce besoin de clarification et propose une gouvernance redéfinie avec des chefs de file clairement établis selon la nature de chaque action.

Susciter l'adhésion, la mobilisation, la mise en cohérence des actions, l'harmonisation et la complémentarité des projets : le Conseil régional, a là un rôle moteur à jouer, et que pourrait venir conforter l'acte III de la Décentralisation.

Le CESER souscrit à la prise en compte de la Loire dans sa globalité sur l'ensemble du territoire – de Montsoreau jusqu'à Saint-Nazaire - , mais comme le note le rapport de synthèse des ateliers et comme l'a également fortement souligné l'avis du CESER sur la proposition d'extension des principes du plan de gestion de la Loire-Unesco, en réservant une approche différenciée selon qu'il s'agisse du Val en amont des Ponts-de-Cé, de la Loire armoricaine de l'agglomération angevine à l'agglomération nantaise, et l'estuaire aux caractéristiques bien spécifiques. Un séquençage thématique complémentaire du séquençage géographique peut également être retenu comme pertinent sur la base des trois composantes retenues dans le rapport : la Loire, territoire des patrimoines, la Loire, bassin de vie et la Loire, moteur de l'attraction territoriale.

Les coopérations déjà engagées au niveau de l'inter-région sont à développer, la Loire amont ouvrant notre région sur le cœur de la France (et le Centre-Europe) tandis que l'estuaire ouvre notre territoire sur le monde. Ce qui rétablit le fleuve dans ses véritables dimensions qui sont loin d'être seulement régionales. Il convient aussi de veiller, cette fois au sein même de la Région, à ne pas déconnecter la Loire de ses affluents qui forment un tout organique avec elle et qui comptent pour beaucoup dans la cohérence du territoire régional, qu'il s'agisse de l'espace rural ou du réseau des villes.

Le CESER souscrit également au programme d'actions telles qu'elles sont listées, mais pointe des actions prioritaires : le relèvement de la ligne d'eau à l'amont de Nantes et le rétablissement des équilibres dans l'estuaire (action 3) qui implique de mener de pair l'optimisation maximale des espaces portuaires et la sauvegarde impérative de la biodiversité, le développement économique durable (action 2).

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

De même pour le développement urbain, où, pour préserver le foncier, des réponses particulièrement créatives, comme de nouvelles formes urbaines, sont à rechercher. Mais les autres actions doivent être engagées, sans attendre la mise en œuvre d'une restauration du fleuve, indispensable mais qui ne constitue pas un préalable. Evidemment, la sensibilisation au risque inondation et son anticipation, mais aussi au risque industriel (action 7) et leur prévention, s'impose également pour tout ce territoire.

Parmi les dix actions retenues, paraissent particulièrement porteuses :

- Le référentiel paysager (action 1) pour renforcer l'attractivité du territoire et lui conserver son unité et sa typicité (cf. les préconisations contenues dans l'avis du CESER relatif à l'extension des principes du plan de gestion).

- La mise en tourisme (action 9) non seulement pour son potentiel économique propre mais aussi comme activateur du développement et la requalification de ce territoire, jouant sur la valorisation du patrimoine sans omettre le patrimoine industriel, la mise en valeur des productions et spécialités locales, la revitalisation de territoires en souffrance (le Saumurois), facteur majeur d'attractivité pour les sites et les villes, générant une forte créativité (Estuaire, Voyage à Nantes) et une dynamique générale du territoire aux multiples retombées.

Les atouts du fleuve, dans la traversée de notre région, sont multiples tant sur le plan naturel que culturel, mais ils appellent une mise en perspective, une vision d'ensemble pour plus de cohérence et de visibilité.

Comme l'a déjà montré le couplage train-vélo pour la Loire à vélo, une même créativité est à encourager pour développer l'intermodalité permettant d'aller d'un site à l'autre en combinant et en diversifiant les approches et les pratiques : tourisme sportif, tourisme de nature, sorties culture, randonnées pédestres, équestres, tourisme d'entreprise incluant la réappropriation du fleuve selon des modes de navigation respectueux du milieu ou la mise en place jusqu'aux portes de la Touraine d'un parcours artistique et littéraire.

De même, il convient, dans ce projet Loire, et cette fois sur l'ensemble du territoire, d'associer patrimoine et créativité. Là encore, c'est un défi que la mise en tourisme pourrait aider à relever.

Il convient de prendre en compte non seulement les territoires d'excellence (PNR, projets de réserve naturelle et/ou de nouveau parc naturel sur l'estuaire, mais tout le linéaire ligérien (îles, boires, rives urbaines...).

Mais le patrimoine de Loire ne se réduit pas à la connaissance de son environnement et aux châteaux répartis sur ses rives. Une valorisation des villages de Loire pourrait également être intégrée dans le cadre d'une requalification des paysages. La création d'un label « villages de La Loire » pourrait même être envisagée.

En conclusion : ce programme d'actions tel qu'il est proposé esquisse un grand projet mobilisateur et fédérateur où la Région est toute désignée dans son rôle d'initiatrice et coordonnatrice pour jouer un rôle moteur et fédérateur, en suscitant puis en accompagnant les initiatives. Elle devra notamment identifier dès 2013 les éléments de gouvernance, tels que les porteurs de projet, les maîtres d'ouvrages... afin de se tenir prête pour un prochain Plan Loire IV. Ce projet ambitieux mais réaliste et qui doit prendre en compte les enjeux économiques et l'emploi (en ce qui concerne particulièrement le Grand Port Maritime) constitue un vrai projet de territoire. Il implique évidemment de ne pas s'en tenir aux intentions, mais de passer concrètement à la mise en œuvre de ces propositions. En mettant à profit, et comme leviers, les opportunités que vont – ou pourraient – offrir le nouveau Plan Loire grandeur nature et l'acte III de la décentralisation.

Enfin, le CESER note avec satisfaction que ses propres propositions ont été, pour l'essentiel, prises en compte (travaux sur l'estuaire, avis et propositions pour l'extension du plan de gestion...) et reste prêt à apporter son concours à la mise en œuvre de ce grand chantier.